

Pourquoi souscrire un Plan d'Épargne Retraite ?

Pour se constituer une épargne, accessible à partir de l'âge de la retraite

Ce qu'il faut savoir avant d'y souscrire

Qui peut y souscrire ?

-  Toute personne physique majeure (18 ans minimum)
-  L'adhésion entraîne automatiquement l'adhésion à l'APPER

Qui peut en bénéficier ?

-  L'adhérent
-  Conjoint (époux/se, partenaire de PACS, concubin/e)
-  Enfants à charge
-  Toute personne physique ou morale désignée

Qu'est-ce qui influence les frais ?

Âge	Influence le coût de la garantie décès optionnelle
Mode de versement	Libre ou programmé (minimum : 50 €/mois)
Montant investi	Versement initial minimum : 300 € ; puis versements libres dès 500 €
Frais d'adhésion	20 €, payés une seule fois
Frais de gestion	0,75 %/an sur les encours (fonds euros et unités de compte)
Garantie plancher décès	Optionnelle ; coût dépend de l'âge (de 0,04 % à 1,11 %/an)

Ce qu'il faut vérifier dans le contrat

Les garanties de base

-  Constitution d'une épargne retraite
-  Possibilité de sortie anticipée en cas d'événements exceptionnels :

 Invalidité	 Décès du conjoint	 Surendettement	 Expiration des droits chômage	 Cessation d'activité non salariée	 Acquisition de la résidence principale
---	---	--	---	---	--

Garantie décès plancher

-  Si l'adhérent décède avant 70 ans et avant la liquidation du Plan, un capital décès complémentaire est versé aux bénéficiaires
-  Ce capital correspond au montant total investi (net de frais) moins les rachats, avec un plafond de 75 000 €

Cas non couverts en cas de souscription à la garantie décès

 Décès volontaire	 Guerre	 Émeutes, actes terroristes, sabotages si l'adhérent y participe activement	 Radiation ou exposition nucléaire	 Séjour dans une zone formellement déconseillée par le Ministère des Affaires étrangères	 Conduite sans permis valide
---	--	--	---	---	---

Modes de gestion financière

Gestion libre

-  Le titulaire choisit librement les supports (fonds, actions...) et leur répartition

OPTION 1

Sécurisation des plus-values : sécurise les gains en les plaçant sur des supports plus sûrs

OPTION 2

Dynamisation des plus-values : réinvestit automatiquement les intérêts du fonds en euros sur des supports dynamiques

Gestion pilotée

-  L'épargne est automatiquement investie selon l'âge du salarié et son horizon retraite

Les types de profils en gestion pilotée

Profil	Objectif	Répartition de l'épargne	Public visé
Prudent	Sécuriser le capital	Majorité de fonds euros (supports sécurisés)	Personnes proches de la retraite ou peu risquées
Équilibré	Compromis entre rendement et sécurité	Mix équilibré entre fonds euros et unités de compte	Épargnants à horizon moyen, avec tolérance modérée
Dynamique	Maximiser la performance sur le long terme	Forte proportion d'unités de compte (actions, immobilier...)	Jeunes ou personnes avec horizon long et goût du risque

Supports d'investissement

Les unités de compte (UC)

-  Il s'agit de supports investis en actions, obligations, SCPI, OPCVM, etc
-  La valeur de l'épargne évolue selon les performances des marchés financiers
-  Rendement : Potentiellement plus élevé, mais non garanti (il y a un risque de perte en capital)
-  Recommandées pour les jeunes épargnants qui ont du temps devant eux avant la retraite

Le fonds en euros

-  Support sécurisé proposé par les assureurs
-  L'assureur garantit le capital investi et verse un rendement chaque année
-  Plus faible que les UC, mais sans risque de perte
-  Idéal pour les épargnants proches de la retraite ou peu enclins à prendre des risques

Avantages fiscaux

Déduction des versements volontaires

-  Jusqu'à 10 % des revenus pro (plafond ~35 194 €) ou 10 % du PASS (~4 399 €)

Sortie à la retraite

-  Si déduction à l'entrée : imposition
Sinon : seule la plus-value est imposée

Transmission

-  Abattements fiscaux en cas de décès (règles similaires à l'assurance-vie)

Quand résilier le contrat ?

L'adhérent ne peut pas résilier librement le contrat, mais peut :

-  Demander un transfert vers un autre PER
-  Réclamer un rachat anticipé (dans les cas prévus par la loi)
-  Procéder à la liquidation de ses droits à la retraite

Cliquez ici et bénéficiez d'une analyse gratuite de votre PERIN avec Insuneo pour vérifier si une optimisation est possible.

